

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Enfance et jeunesse - Avenant au Contrat éducatif local (CEL) pour l'année 2011.

La politique éducative de la Ville de Bayonne prend en compte les différents temps de vie des enfants : temps scolaire, périscolaire, extrascolaire. Le Contrat éducatif local (CEL), conclu avec les services de l'Etat, constitue un instrument privilégié de cette politique, qui s'appuie également sur le Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales.

Le premier CEL bayonnais a été signé avec l'Etat en 2003, et a été renouvelé en 2006, formalisant l'engagement de ce dernier à soutenir méthodologiquement et financièrement un programme annuel d'activités promues par la Ville en faveur des enfants et des jeunes, notamment les opérations « Tickets découvertes » et « Entre fourchette et couteau ».

Le CEL permet également le versement de subventions du Centre national pour le développement du sport (CNDS) aux associations sportives bayonnaises proposant des temps de découverte de leurs pratiques au jeune public, dans le cadre des actions de la Ville. A travers le CEL, le soutien de l'Etat sur ces deux volets s'élève à un montant total de 9 700 €.

Au regard du bilan positif de l'ensemble des actions, le renouvellement du dispositif est proposé. L'avenant ci-annexé prolonge le CEL pour l'année 2011, permettant de réaliser un diagnostic actualisé de l'offre éducative dans les champs de la jeunesse, de la culture et du sport. Cette démarche partenariale permettra une prise en compte de la réalité locale des questions d'éducation, et débouchera sur la détermination d'objectifs partagés en termes d'action et de leviers, définissant par là-même le Projet éducatif global sur Bayonne. L'élaboration de celui-ci et sa mise en œuvre ont été inscrites au plan d'actions de l'Agenda 21, et constituent une priorité de l'action éducative municipale. La Ville s'engage de plus par cet avenant à promouvoir une réflexion prenant en compte les besoins spécifiques du jeune public de la tranche d'âge 13-25 ans.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat éducatif local pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.